

Exemple de parcours de formation

Parcours théorique :

La formation théorique pourra être suivie à votre rythme dans les locaux de l'auto-école ASR, durant une période de 12 mois à compter de l'inscription, avec un support média tel que la box my'rousseau en auto-formation ou avec un enseignant sur heure fixe durant la semaine et avec les thèmes abordés prédéfinis (voir les heures de présence de l'enseignant à l'auto-école), mais aussi en vous entraînant à la maison avec les supports donnés à l'inscription (livre de code, cahier pédagogique, accès internet...).

Le suivi de tous vos cours est assuré par un logiciel informatique nous permettant de connaître les séries de code déjà effectuées ainsi que votre progression. Enfin, une fois prêt à passer l'examen, nous nous occuperons de votre inscription sur le site de SGS objectif code.

Parcours pratique :

L'évaluation de départ :

Elle a pour but de fixer le nombre d'heures prévisionnelles pour l'élève conducteur dans le but de l'obtention de son permis de conduire.

Notre évaluation se déroule sur tablette pour une durée de 50min. Lors de cette évaluation, seront contrôlées les compétences suivantes (renseignements d'ordre général, l'expérience de conduite, connaissances du véhicule, attitudes à l'égard de l'apprentissage, attitudes à l'égard de la sécurité, compréhension, mémoire, observations, réaction, perception et émotivité).

Suite à l'évaluation, un volume d'heures prévisionnelles sera proposé à l'élève et un contrat de formation sera établi entre l'auto-école et l'élève. Le nombre d'heures prévisionnelles sera évolutif en fonction de l'évolution au cours de la formation (l'élève et le moniteur feront le point régulièrement sur l'évolution des acquis des compétences du REMC).

Notre formation pratique se basera sur les compétences du REMC, ceci permettant un apprentissage progressif et de retrouver des situations de conduite en fonction du niveau et du nombre d'heures de conduite de chaque candidat.

Notre formation pratique se basera sur les compétences du REMC, ceci permettant un apprentissage progressif et de retrouver des situations de conduite en fonction du niveau et du nombre d'heures de conduite de chaque candidat.

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogique : fiche de suivi, livret pédagogique d'apprentissage, livret d'interrogation orale (véhicule, sécurité routière, premiers secours)



Exemple de parcours de formation (suite)

STAGE DE RÉCUPÉRATION DES POINTS

Moyens : circulation sur la route, véhicules à boite manuelle et boite automatique de la catégorie B du permis de conduire.

Intervenant : 1 moniteurs de la conduite et de la sécurité titulaires du titre professionnel

enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Effectifs: un élève par véhicule

Horaires : les leçons peuvent avoir lieu de 8h00 à 20h00

Durée : minimum 20h de conduite obligatoire

- Lors de l'apprentissage des compétences 1 du REMC, l'élève apprendra à connaître et utiliser les commandes du véhicule, à gérer son installation et celle de ses passagers et apprendra également à manier le véhicule dans un trafic faible.

 Lors de l'apprentissage des compétences 2 du REMC, l'élève aura déjà acquis la maîtrise mécanique de son véhicule, par conséquent le but sera d'aller circuler dans des conditions normales afin de regarder correctement autour de soi, de mettre en place une logique d'anticipation du regard par le biais de la recherche d'indices utiles.

 L'élève sera également amené à apprendre à se déplacer sur route, à gérer le franchissement des différents types d'intersections et réussir à adapter les prises de décisions en rapport avec la présence d'autres usagers. L'apprentissage des manœuvres en toute sécurité sera également traité.
- Lors de l'apprentissage des compétences 3 du REMC, l'élève sera confronté à des situations difficiles, routes étroites et sinueuses, route à forte déclivité, voies rapides, conditions de circulation dans un trafic dense, et si possible conduite dans des conditions météo difficiles. L'élève aura pour but d'apprendre à cohabiter avec les autres usagers y compris les poids lourds, les véhicules de transport en commun, les véhicules lents, les piétons, les 2 roues afin de pouvoir adapter ses savoirs faire et savoir être en fonction de chaque catégorie.
- Lors de l'apprentissage des compétences 4 du REMC, l'apprentissage aura pour but de permettre de mettre en place une certaine part d'autonomie dans la conduite de l'élève et lui permettre également de circuler dans un souci d'économie de carburant tout en gérant sa sécurité et celle des autres usagers.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler en ville, en rase campagne, sur voie rapide ou encore de nuit (pendant l'hiver).

Enfin, suite à l'obtention de l'examen théorique et à la validation des 4 compétences du REMC, l'élève pourra être présenté à l'examen pratique du permis de conduire. Le candidat sera accompagné par un moniteur diplômé lors de l'examen.